

ARRETE MUNICIPAL N°2017-23

3 JUILLET 2017

Portant nomination du coordonnateur communal du recensement de la population et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement

Le Maire,

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2017

ARRETONS

Article 1 :

Est nommé en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2018 :
Madame Sonia MARTIGNON

Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

ARRETE MUNICIPAL N°2017-23

3 JUILLET 2017

Article 2:

Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Metz
- Monsieur le Responsable de la trésorerie de Vigy
- Monsieur le Président du centre départemental de gestion (le cas échéant)

Fait à Silly-Sur-Nied, le 3 juillet 2017

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left and an official circular stamp on the right. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SILLY SUR NIED' at the top, a central emblem featuring a figure holding a staff, and '(Moselle)' at the bottom. Below the signature and stamp, the text 'Signature et cachet' is printed.

Signature et cachet